

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015 A 19H00

I- DEGREVEMENT FACTURE EAU- PART ASSAINISSEMENT DE MR ET MME BELLIVIER

Mr le maire donne lecture du courrier de Mr et Mme BELLIVIER l'informant d'une fuite d'eau DE 168 M3 au niveau du compteur.

Considérant que le service assainissement n'a pas été rendu, le conseil municipal décide d'appliquer exceptionnellement à Mr et Mme BELLIVIER un dégrèvement de 168 m3 sur la part assainissement.

Mr le maire est chargé d'en aviser Véolia.

II- ALIÉNATION CR N°27 EN PARTIE – ENQUÊTE PUBLIQUE

L'extrémité du chemin rural n°27 dit chemin de Givré à La Semellerie, traversant les parcelles cadastrées D1080 et D1167, située au lieu-dit « Givré », n'est plus entretenue par la commune et utilisée du public depuis de nombreuses années.

Cette portion de chemin d'environ 400m2 divise en deux la propriété de Mr Jean-Pierre GABORY.

Le chemin n°27 aboutit sur la propriété de Mr GABORY et n'a aucune issue.

Considérant que ce chemin n'est plus utilisé, ni même matérialisé, Mr GABORY demande son acquisition et d'en supporter les frais (bornage, acte notarié)

L'aliénation de cette portion de chemin rural, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin n°27 en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

III- TRAVAUX LOGEMENT ANCIENNE ECOLE

Mr le Maire présente le projet dressé par Dominique GERAULT, architecte, pour la réhabilitation du logement de l'ancienne école, vu au préalable par la commission des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet qui sera envoyé aux entreprises.

IV- SUPPRESSION D UN CANDELABRE RUE PRINCIPALE

Mr le Maire rappelle que les travaux du centre-bourg s'étendent du monument aux morts jusqu'au garage BREYAUULT. Toutefois la suppression du candélabre vétuste devant l'ancien garage n'a pas été prévue. Mr BRIAND, adjoint, est chargé d'étudier ce point avec le SIEIL.

V- TRAVAUX DE SECURISATION DU CENTRE BOURG 2EME TRANCHE

La consultation aux entreprises va être lancée prochainement et les travaux de sécurisation devront impérativement être terminés fin 2015.

Mr le maire rappelle le montant des subventions allouées à ce programme :

Conseil Départemental : 20 296€

Amendes de Police : 6 457€

Réserve parlementaire : 3 400€

Soit un total de 30 153€.

VI- DISSIMULATION DES RESEAUX A LA CROIX DE BOIS

Mr le maire présente le devis estimatif correspondant à la mise en souterrain des réseaux ORANGE à La Croix de Bois qui s'élève à 11 476.40€. Il rappelle que le

chiffrage pour l'effacement du réseau EDF est de 3 819.08€ soit un total cumulé de 15 295.48€.

Le conseil municipal approuve ces montants et engagera les travaux si et seulement si les 2 domaines viticoles de La Croix de Bois s'engagent par écrit à rembourser intégralement le montant des travaux considérant qu'ils sont à l'origine de la demande.

VII- CCB : CREATION D UN SERVICE COMMUN D INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) ET HABILITATION DANS LES STATUTS DE LA CCB

Suite aux études internes et échanges sur le thème de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) mettant en avant l'intérêt de la mise en place d'un service de proximité, Mr le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Bouchardais a décidé de créer un service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols et que par conséquent la CCB a du modifier ses statuts en y ajoutant l'habilitation à l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'espace communautaire.

Suite à cette décision, il convient aux communes membres de la Communauté de Communes du Bouchardais de délibérer pour l'adhésion à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols.

VIII- LOI NOTRE

Mr le Maire fait part de son inquiétude quant aux décisions de Mr le Préfet sur le projet de fusion des intercommunalités qu'il proposera le 12 octobre prochain. Il repose à nouveau la question aux conseillers municipaux présents qui, à l'unanimité, confirment la volonté de voir se mettre en place une intercommunalité qui regrouperait celles de Ste Maure de Touraine, L'île- Bouchard, Richelieu et Chinon, à savoir un « Grand Chinonais » comme ce qui se profile au sud-est du département avec « Le grand Lochois ». Mr le maire déplore la vision de certains élus du bouchardais qui prônent pour une fusion avec Ste Maure de Touraine, voire même rester seuls comme actuellement, ce qui serait aux yeux du maire une grave erreur.

Mr le maire a évoqué la possibilité d'avoir recours à un référendum communal si l'obligation était donnée à Cravant-les-Coteaux de rester au sein de la Communauté de Communes du Bouchardais si celle-ci restait seule ou fusionnait seulement avec Ste Maure de Touraine. Il a même évoqué une possibilité de démission de ses mandats actuels.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Toilettes de l'école : Envisager des travaux aux prochaines grandes vacances. La commission des bâtiments va étudier le problème et se réunira le mercredi 23 septembre à 18h30. Prévenir MM HUET et RAGUENEAU
- 2) Décès de Mr Georges GIRARD ce jour
- 3) Rencontre avec les élus de Rochecorbon le vendredi 10 juin 2016 le soir : Ils seront reçus à Cravant-les-Coteaux